

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DU 155-8 Approbation des comptes rendus annuels des opérations publiques d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2018 - Approbation d'un avenant n°3 à la concession d'aménagement du secteur Cardeurs Vitruve avec la SEMAEST - Approbation d'un avenant n°3 à la concession d'aménagement du secteur Paul Meurice-Quartier de la Porte des Lilas avec la SPL Paris & Métropole Aménagement.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi du 7 juillet 1983 sur les sociétés d'économie mixte locales et notamment son article 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 300-5 ;

Vu les comptes rendus financiers annuels à la collectivité locale (CRACL), actualisés au 31 décembre 2018, comportant :

- l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) et le plan de trésorerie,
- le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice, des opérations d'aménagement suivantes :

- Secteur Cardeurs Vitruve (SEMAEST)
- Secteur Paul Meurice-Quartier de la Porte des Lilas (Paris & Métropole Aménagement)

Vu le projet en délibération 2019 DU 155-8 en date du 29 octobre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui soumet pour approbation les comptes rendus financiers annuels à la collectivité locale (CRACL) des opérations ci-dessus visées ; lui propose d'approuver un avenant n°3 au traité de concession du secteur Cardeurs Vitruve et de l'autoriser à signer ledit avenant; lui propose d'approuver un avenant n°3 au traité de concession du secteur Paul Meurice-Quartier de la Porte des Lilas et de l'autoriser à signer ledit avenant ;

Vu le projet d'avenant n°3 au traité de concession du secteur Cardeurs Vitruve ci-annexé ;

Vu le projet d'avenant n°3 au traité de concession du secteur Paul Meurice-Quartier de la Porte des Lilas ci-annexé ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 9 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : sont approuvés les comptes rendus financiers annuels à la collectivité locale (CRACL), actualisés au 31 décembre 2018, tels qu'ils figurent en annexe et comportant :

- l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) et le plan de trésorerie,
- le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice, des opérations d'aménagement suivantes :

- Secteur Cardeurs Vitruve (SEMAEST)
- Secteur Paul Meurice-Quartier de la Porte des Lilas (Paris & Métropole Aménagement)

Article 2 : est approuvé le projet d'avenant n°3 au traité de concession du secteur Cardeurs Vitruve entre la Ville de Paris et la Semaest ci-annexé et Mme la Maire de Paris est autorisée à le signer.

Article 3 : est approuvé le projet d'avenant n°3 au traité de concession du secteur Paul Meurice-Quartier de la Porte des Lilas entre la Ville de Paris et Paris & Métropole Aménagement ci-annexé et Mme la Maire de Paris est autorisée à le signer.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO